

**Direction Générale des Ressources / Direction des Finances**

**Finances**

**REF : DAF2011006**

**Signataire : MP**

**OBJET : Opération d'acquisition cession, ouverture de crédits avant vote du budget primitif 2011**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-1,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L213-14,

Vu la décision de préemption n°181 du 23 septembre 2010 relative à l'acquisition d'un bien en totalité situé 14 boulevard Anatole France cadastrée AB n°6,

Vu la délibération n°293 du 25 novembre 2010 portant sur la cession du bien en totalité situé 14, boulevard Anatole France au profit d'EFIDIS,

Vu le budget communal,

Considérant l'obligation légale de régler le prix dans un délai de six mois à compter d'une décision de préemption, soit dans le cas présent, jusqu'au 23 mars 2011,

A la majorité des membres du conseil, M. MENIA du groupe «Aubervilliers en marche pour le changement» s'étant abstenu.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le maire, dans l'attente du vote du budget primitif 2011, à engager, liquider et mandater les frais d'acquisition du 14 boulevard Anatole France à hauteur de 1 739 600 €.

Cette dépense sera imputée sur l'opération n°081 « portage foncier ».

Reçu en Préfecture le : 19.02.2011

Publié le : 18.02.2011

Certifié exécutoire le : 19.02.2011

le Maire

Jacques SALVATOR

